



65 millions de dollars pour la forêt du Congo-Brazzaville – accord signé à Paris

Paris, le 3 septembre – A l'occasion de la visite en France du Président Denis Sassou-Nguesso, le Président Emmanuel Macron a signé ce mardi une Lettre d'intention engageant 65 millions de dollars pour la préservation de la forêt tropicale en République du Congo, communément appelée Congo-Brazzaville.

Cet accord est conclu avec l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), dont la France assume la présidence cette année. La Norvège, la France et l'Union européenne apportent une contribution de 45 millions de dollars à l'accord, auxquels s'ajoutent 20 millions de dollars de l'Agence française de développement (AFD), du Département britannique du Développement international (DFID) et du Ministère fédéral allemand de l'Environnement (BMU).

Couvrant 23,9 millions d'hectares qui représentent 69,8% du territoire national – soit l'équivalent de la surface de la Grèce et du Portugal réunis – les forêts du Congo-Brazzaville constituent une source inestimable de biodiversité et de stocks de carbone.

L'accord prévoit notamment la mise en œuvre de plans d'utilisation des sols favorisant la protection et la gestion durable des tourbières du Congo, en interdisant tout drainage et assèchement. Découvertes en 2017 dans le bassin du Congo, ces tourbières revêtent une importance vitale dans la lutte contre le changement climatique, car elles contiendraient près de trois années d'émissions mondiales de gaz à effet de serre.

La vision du Congo est de maintenir un taux de déforestation historiquement bas tout en diversifiant son économie. Le pays veut atténuer les risques futurs liés à l'exploitation agro-industrielle, comme il l'a montré dans un récent décret interministériel (2018), qui oriente ces activités vers les zones de savane.

L'accord avec CAFI vise à aider le Congo à relever ce défi complexe : œuvrer pour un développement économique durable, tout en prenant des engagements dans des secteurs de croissance clés tels que l'agriculture, les mines et les hydrocarbures et en minimisant leurs impacts sur le changement climatique.

Dans l'accord signé aujourd'hui, le Congo s'engage à ne pas convertir plus de 20 000 hectares par an et ce, uniquement en-dehors des zones à haut stock de carbone et à haute valeur de conservation.

Cette Lettre d'intention est la troisième signée entre CAFI et un pays partenaire, après la République démocratique du Congo en 2016 et le Gabon en 2017. Les forêts d'Afrique centrale

couvrent près de 240 millions d'hectares et sont considérées comme le deuxième poumon du monde après l'Amazonie.

CAFI soutient les cadres d'investissement nationaux stratégiques et holistiques basés sur REDD + et le développement sobre en émissions, en se concentrant sur six pays à forte couverture forestière en Afrique centrale.

CAFI est géré le Bureau des Fonds Fiduciaires Multi-Partenaires des Nations Unies où des programmes et agences des Nations Unies, la Banque mondiale et les agences de coopération bilatérales agissent comme des organismes de mise en œuvre pour soutenir les pays partenaires. Le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) est l'hôte du Secrétariat de CAFI à Genève.

Pour plus d'informations

Sarah Bel, Spécialiste en communication, Programme de développement des Nations Unies Genève (Suisse), sarah.bel@undp.org, tél. +41 79 934 1117

Internet: www.cafi.org

Suivez nous sur Twitter @CAFISecretariat